

Métropole du Grand Paris

Election du Président

Et du bureau

Paris, le 22 janvier 2016

Intervention de Patrick OLLIER

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers métropolitains,
Mes chers collègues,

I- Remerciements

Au moment où j'accède à la présidence de la Métropole du Grand-Paris, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé leur confiance, à commencer par les différents groupes politiques de notre Conseil.

Et au-delà des clivages qui caractérisent chacun de nos parcours respectifs, au-delà des particularités qui singularisent nos territoires, à vous qui connaissez les réalités de chacune de vos communes, je souhaite vous adresser ma profonde reconnaissance.

C'est avec beaucoup d'humilité que je m'installe dans les fonctions de président de la Métropole du Grand-Paris. Une humilité d'autant plus indispensable que les défis que nous devons relever ensemble sont immenses.

L'aménagement du territoire qui est une de mes passions, a permis de façonner le visage actuel de l'Ile-de-France. Et c'est l'ambition portée par le Général de Gaulle et le Préfet Paul Delouvrier, qui nous permet aujourd'hui de nous prévaloir des villes nouvelles, du redécoupage départemental, de la création du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris, ou encore du réseau express régional (le RER).

Mes chers collègues, nous vivons encore en 2016 sous l'impulsion d'infrastructures voulues par du Général de Gaulle qui a structuré de manière très profonde cette région.

Mais il faut reconnaître que depuis 1860 et la création des XIIème et XXème arrondissements dans la ville de Paris, rien de fondamental n'avait changé.

Cependant, la mise en place de la Métropole du Grand-Paris constitue une étape nouvelle et sérieuse dans la reconnaissance du fait métropolitain amorcé en 2006, voilà maintenant 10 ans, par la 1^{ère} conférence métropolitaine voulue par Bertrand Delanoë, ici présent. Depuis, Le syndicat mixte Paris-Métropole a contribué à faire avancer la cause métropolitaine et je souhaite rendre un hommage appuyé aux travaux conduits sous les présidences successives de Messieurs Jean Yves Le Bouillonnet, Jacques JP Martin, Patrick Braouezec, Philippe Laurent, Daniel Guiraud, Patrick Devedjian, et enfin de Patrick Jarry.

Paris-Métropole, en ayant su dépasser les clivages politiques, a porté à bras le corps le projet métropolitain. Nous nous sommes consacrés, d'ailleurs souvent contre le Gouvernement en place, à la recherche d'un consensus dans la construction de la métropole. Si nous ne sommes pas parvenu à faire partager la motion votée à 94% par les élus de la mission de préfiguration, par la majorité de l'Assemblée nationale, nous avons néanmoins le devoir de rechercher aujourd'hui, à travers cet EPCI à fiscalité propre, les voies de la convergence, de l'unité, de la confiance partagée pour construire, avec 131 maires, une grande métropole dont le périmètre intègre Paris, le département de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, 6 communes de l'Essonne, ainsi qu'1 commune du Val d'Oise.

Je remercie également la mission de préfiguration avec toute son équipe, et bien entendu le Préfet Lucas, son directeur, qui tout au long de nos travaux, avec le Patrick Devedjian et le Préfet Jean-François Carencu, ont activement participé à la mise en place de la MGP qui existe par la loi depuis le 1^{er} janvier 2016.

Au nom de l'intérêt général, nous devons tous rassembler nos énergies, pour travailler à améliorer la qualité de vie des 7 millions d'habitants qui vivent dans le périmètre de la Métropole du Grand-Paris. Ainsi, parce-que nous avons cette responsabilité, il n'est pas imaginable d'opposer la ville de Paris à la Petite couronne, ou l'Est à l'Ouest. A cette vision morcelée, nous devons opposer une logique de développement à la fois homogène et polycentrique.

C'est dans ce même esprit qu'en juin 2007, Nicolas Sarkozy a lancé l'idée du Grand Paris, pour améliorer l'attractivité de la région et la consultation internationale de dix équipes d'architectes-urbanistes sur le développement de la métropole parisienne dans la perspective de conduire des projets de modernisation et de développement en Île-de-France.

Le constat que nous faisons est que la MGP existe dans la loi depuis le 1^{er} janvier 2016, et qu'elle va exister dans sa gouvernance à partir d'aujourd'hui. Mais la vérité est que tout es à construire, pour l'instant sans locaux, sans personnel, mais avec simplement des idées et une volonté !

Notre 1^{er} défi est de construire quelque chose qui n'existe pas encore ! C'est un défi exceptionnel que nous avons à relever !

Oui ! La MGP est exceptionnelle à plus d'un titre !

- Elle doit jouer un rôle fondamental pour exister sur la scène internationale et pour créer les conditions d'attractivité et de l'investissement, donc d'emploi pour les 7 millions d'habitants de son périmètre !
- Elle est exceptionnelle parce qu'elle est aussi constituée sur la base d'une gouvernance partagée, ce qui fait d'elle une métropole particulière car elle aura la capacité de porter des projets majeurs en transcendant les clivages politiques. La MGP sera donc un moteur avec ses 131 communes et ses 131 maires pour créer une véritable dynamique métropolitaine. Nous sommes les seuls dans cette situation en France !
Sachons en profiter tous ensemble !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la métropole du Grand-Paris existe sur le papier. J'entends ce qui est dit, et je lis la presse ! Et je le dis solennellement, la MGP n'aura pas « des pieds d'argile » !

Quoi que l'on pense de la loi, la loi doit être appliquée ! Néanmoins, le Parlement existe et les lois évoluent. La MGP pourra toujours évoluer par voie législative pour en faire ce que nous voulons quant à son périmètre, la pérennité des territoires, sa fiscalité et encore ses compétences.

Au-delà de ses compétences, nous devons également prévoir les dispositions nécessaires pour réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux, et pour renforcer son rôle dans la croissance française, avec l'objectif partagé entre nos 130 villes et Paris, de lui permettre de tenir son rang dans la compétition du XXI^{ème} siècle.

II - Ce que je veux, c'est que nous nous engagions dans l'élaboration de notre projet métropolitain. Ce que je veux c'est que nous construisions une métropole stratégique au plan national et international, mais en même temps, une métropole de proximité, respectant les communes et les maires, respectant les territoires et le bloc communes/territoires, pour le développement local.

Enfin une métropole qui œuvrera pour créer une dynamique d'harmonisation et de convergence entre nos 131 villes

Mais une métropole stratégique et de proximité ne doit en aucun cas être source de compétition et de conflits avec aucune autre collectivité, à commencer par la Région. La Région est la collectivité majeure auprès de laquelle la métropole doit trouver sa place dans la complémentarité au niveau des compétences et dans le cadre d'un partenariat actif avec elle. Cette logique de partenariat doit être également déployée vis-à-vis des 3 départements concernés.

Et tout cela, avec un budget dérisoire de 3,7 milliards €. Ce sera un des points essentiels que nous aurons à faire évoluer dans l'avenir !

C'est dans cet esprit de partenariat que je mettrai en place, **une Conférence territoriale**, composée des Présidents des 12 Territoires, de la présidente de la Région ou de son représentant, des présidents des 8 départements, des présidents des grands syndicats métropolitains et des présidents des EPCI de la grande couronne. Nous pourrions ainsi travailler en interaction dans un cadre plus large que le périmètre de la métropole toujours dans le cadre de ses compétences.

Bien entendu, conformément à la loi, je mettrais également en place une assemblée des maires de la Métropole du Grand Paris, ainsi que le conseil du développement pour associer nos partenaires économiques, sociaux et culturels, à nos travaux, dans le cadre de nos compétences.

La France ne sera pas forte sans une métropole qui rayonne par son influence économique rivalisant ainsi avec les métropoles de Londres (7,7 millions d'habitants), de Madrid (6 millions d'habitants), de Milan (6 millions d'habitants) ou encore de Berlin (6 millions d'habitants).

La France ne sera pas forte sans une métropole attractive par ses infrastructures, sans une qualité de vie exemplaire !

Il n'y aura pas de France forte et ambitieuse si nous nous recroquevillons sur nous-même. La métropole du Grand Paris doit insuffler dans son périmètre une dynamique économique, en interaction et avec le soutien de la Région. Les villes-monde portent croissance et cohérence à leur Etat respectif. C'est l'ambition que je veux avoir pour la Métropole.

Je veux que cette présidence soit une présidence active, à l'écoute de tous, cultivant une relation de confiance et privilégiant un fonctionnement démocratique, équitable et responsable de notre bureau et de notre conseil.

Mes chers amis, c'est le début d'une grande histoire que nous allons écrire ensemble, et pour évoquer Charles Péguy, « *Il nous faut maintenant passer du mystique à la politique* » pour donner corps à la Métropole du Grand Paris.

II - Une Gouvernance équilibrée :

C'est en militant de l'intercommunalité que je veux vous dire en toute solennité que la Gouvernance du conseil de la Métropole doit garantir la représentativité de toutes les sensibilités, de tous les territoires, mais dans le respect du fait majoritaire issu des élections municipales de 2014.

Et je remercie Anne Hidalgo, Maire de Paris, qui a accepté les conditions de cette gouvernance partagée. Je remercie également les représentants des groupes PS, UDI, FDG et EELV. Tous ont fait preuve d'un sens du dialogue, mais aussi de fermeté pour construire, dans un climat de confiance, un accord général de gouvernance partagée par tous !

* *
*

Je veux maintenant vous donner lecture de la composition du bureau telle qu'issue de notre accord de gouvernance conclu le mercredi 20 janvier dernier :

BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

20 vice-Présidents :

1. Madame Anne HIDALGO (PS)
2. Monsieur Gilles CARREZ (LR)
3. Monsieur André SANTINI (UDI)
4. Monsieur Patrick BRAOUEZEC (FG)
5. Monsieur Philippe DALLIER (LR)
6. Monsieur Daniel GUIRAUD (PS)
7. Monsieur Michel HERBILLON (LR)
8. Monsieur Daniel BREUILLER (EELV)
9. Monsieur Michel LEPRETRE (FG)
10. Monsieur Laurent LAFON (UDI)
11. Monsieur Georges SIFFREDI (LR)
12. Monsieur Luc CARVOUNAS (PS)
13. Monsieur Eric CESARI (LR)
14. Monsieur Manuel AESCHLIMANN (LR)
15. Monsieur Laurent RIVOIRE (UDI)
16. Madame Séverine MAROUN (LR)
17. Monsieur Olivier KLEIN (PS)
18. Monsieur Sylvain BERRIOS (LR)
19. Monsieur Daniel-Georges COURTOIS (LR)
20. Madame Danièle PREMEL (FG)

7 conseillers métropolitains délégués :

1. Monsieur Claude GOASGUEN, Questeur (LR)
2. Madame Frédérique CALANDRA, Rapporteuse spéciale (PS)
3. Monsieur Xavier LEMOINE (LR)
4. Monsieur Patrice LECLERC (FG)
5. Monsieur William DELANNOY (UDI)
6. Madame Carine PETIT (PS)
7. Monsieur Denis BADRE (modem)

Le 8^{ème} conseiller métropolitain délégué sera désigné au prochain Conseil !